



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	22

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

L. SAUD donne pouvoir à P. MEGE

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2023

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	3 595 870.58	1 614 758.34

Total des dépenses	3 733 518.19	1 478 352.34
Résultat net de l'exercice	- 137 647.61	136 406.00
Résultat reporté N-1	245 547.53	67 881.02
Résultat	107 899.92	204 287.02

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :



Section de fonctionnement : c/ R002 (résultat reporté) : 107 899.92 €

Section d'investissement : c/ R001 (résultat reporté) : 204 287.02 €

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	